

PLAN D'ACTION POUR LA RÉSILIENCE URBAINE



**COMMUNE URBAINE DE MORONI
2018**



Plan d'Action pour la Résilience Urbaine

Commune Urbaine de Moroni

Plan d'action pour la Résilience Urbaine, 2018
Commune Urbaine de Moroni
Tous droits réservés

Conçu et mis en page par UN-Habitat Mozambique, Maputo, Mozambique
Photo: © Commune Urbaine de Moroni

Table des matières

I. INTRODUCTION	7
1. Contexte général	9
2. PROFIL DE LA COMMUNE URBAINE DE MORONI	11
2.1 Cadre général	13
2.2 Profil socio-économique	14
2.3 Structure politique et service public	15
2.4 Profil de risques de la commune de Moroni	17
2.5 L'élaboration du Plan d'Action pour la Résilience Urbaine	18
3. ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA RÉSILIENCE DE LA COMMUNE URBAINE DE MORONI	27
1. Plan de mise en oeuvre:	29
Action Prioritaire 1 - Améliorer et financer la gestion des déchets	30
Action Prioritaire 2 - Planifier la ville de Moroni	32
Action Prioritaire 3 - Financer durablement Moroni	33
Action Prioritaire 4 - Renforcement institutionnel du Grand Moroni	34
Action Prioritaire 5 - Développer l'écotourisme et tertiaire en se focalisant sur les jeunes actifs	35

I.

Introduction

I. Contexte général

La ville de Moroni, chef-lieu de l'île de Ngazidja et capitale de l'Union des Comores, est historiquement constituée par un noyau central de deux quartiers (Mtsangani et Badjanani) qui constitue le cœur historique de la ville ou la Médina. Cette partie de la ville était anciennement entourée par des remparts, avec des lieux de passage formés de monuments appelés « portes », ne couvrait au XIX^{ème} siècle que 10 ha pour une population de 2000 habitants. Son développement a pris un tournant décisif après la décision de l'Assemblée Territoriale en 1958 de transférer la capitale de Dzaoudzi à Moroni à l'époque coloniale. La commune de Moroni a ainsi été créée pour la première fois en 1961, en même temps que celle de Mutsamudu par Arrêté n° 62-844 / INT du 12/12/1962 du Président du Conseil de Gouvernement. Les opérations de ce transfert démarrent réellement en janvier 1964, et elle fut dotée d'un budget provenant essentiellement des patentes et impôts acquittés par les commerçants.

Depuis cette période, la ville n'a cessé de s'étendre autour de la Médina avec le développement de plusieurs quartiers. Selon les résultats provisoires du recensement en cours, la population de la ville de Moroni avoisine les 70.000 étalée sur environ 30 km de littoral et couvrant environ 80 ha, contre seulement 30 000 habitants dans les années 80. Elle est caractérisée par un développement dispersé et anarchique avec un étalement urbain incontrôlé, un

déficit d'infrastructure et une faible mobilité. A cela s'ajoute un problème d'assainissement et de gestion des déchets urbains, entraînant la multiplication des dépotoirs sauvages dans les quartiers et des problèmes récurrents au niveau de la décharge située à une vingtaine de kilomètres de la capitale.

Cette urbanisation incontrôlée notamment au niveau des villages situés en amont entraîne une imperméabilisation et une augmentation de la composante ruissellement, accentuée par la déforestation en amont et le dépôt des cendres volcaniques de l'éruption du volcan survenue en 2005. Ceux-ci rendent la ville particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

En outre, le problème foncier favorise le développement des quartiers informels. La plupart des terrains n'appartiennent pas aux habitants des quartiers qui les louent pour construire des habitats informels. Les quartiers de Madjidjou et de Bodoni, habités pour la plupart par des habitants temporaires vivant à Moroni pendant la semaine, rentrent bien dans ce cas de figure et illustrent le caractère temporaire de l'habitation qui caractérise la ville.

Figure I

INSERTION DU PLAN D'ACTION POUR LA RÉSILIENCE URBAINE

Le présent Plan d'Action pour la Résilience Urbaine s'insère dans le cadre des actions nationales, régionale et internationale pour la construction de la résilience notamment:

1. La Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCA2D)
2. Le Plan d'Investissement Quinquennal (PIQ)
3. La loi sur la décentralisation
4. La Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
5. Le Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique
6. Le Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030
7. Le Plan de Contingence de l'Union des Comores

2.

Profil de la Commune Urbaine de Moroni

2.1 Cadre général

La commune de Moroni est le chef-lieu de la région de Bambao, de la préfecture du centre et en même temps capitale de l'union des Comores. Elle se situe sur la côte ouest de l'île de la Grande Comore.

Moroni est constituée par 13 localités ou quartiers, limités au nord par la Coulée de lave-Oasis, au sud par Chezani, à l'est par le quartier Déché et à l'ouest par la mer. La ville est située sur le pied du volcan Karthala, en activité, et dont la dernière éruption remonte à 2007. La géologie de l'île

est dominée par la présence du Karthala dont les coulées, partant du sommet ou des pentes du massif, peuvent atteindre la mer. Le sol basaltique est très perméable favorisant ainsi l'infiltration et la formation de nappes d'eau phréatiques. Cette perméabilité peut cependant être fortement affectée par les dépôts des cendres volcaniques suite aux éruptions explosives.



2.2 Profil socio-économique

Le commerce est l'activité économique la plus importante, influencée par la présence du port de Moroni à travers lequel transite l'essentiel des importations sur l'île. L'activité économique est également animée par la vente des produits agricoles acheminés depuis les zones agricoles à l'intérieur du pays et écoulés dans les deux principaux marchés de Moroni. L'activité de pêche est aussi importante puisque les produits de pêches sont débarqués essentiellement sur le port de Moroni.

Le secteur secondaire très réduit (11 %). L'industrie (3,7 %) est apparentée plus à de l'artisanat qu'à une véritable industrie malgré quelques avantages notamment une consommation importante au niveau de la commune. Le secteur souffre de certains handicaps, notamment l'étroitesse du marché local, l'insuffisance d'infrastructures industrielles, le coût élevé d'une main d'œuvre peu qualifiée. Le secteur a enregistré un accroissement de 2,3 % durant cette dernière décennie.

Concernant l'emploi, les jeunes en âge de travailler

sont confrontés à un chômage important touchant environ 45 % de leur classe d'âge, soit quasiment un jeune sur deux. Ce chômage est essentiellement structurel et touche tous les jeunes, qualifiés ou non. Il résulte notamment de l'insuffisance de la croissance économique et des contraintes multiples auxquelles font face les entreprises (coût élevé de l'énergie, mauvais état des infrastructures de soutien à l'économie, fiscalité élevée, poids des charges financières qui renchérissent les coûts de production locaux et découragent la création d'emplois).

En ce qui concerne le taux de scolarisation, celui-ci est assez élevé, avec une prédominance de l'enseignement privé sur le public ; on compte en effet, plus d'une dizaine d'établissements d'enseignement primaire et secondaire dans la commune contre deux écoles primaires, deux collèges et un lycée pour l'enseignement public. A cela s'ajoute trois sites universitaires dans la commune de Moroni



2.3 Structure politique et service public

A - STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Le statut de la ville de Moroni, fut adopté pour la première fois au cours de la période postcoloniale par la Loi N° 88-024/AF du 10 décembre 1988 portant création de la Commune Urbaine de Moroni, Capitale de la République Fédérale

Islamique des Comores. Se référant à cette loi, les textes portant organisation et fonctionnement de Moroni, assortis d'un programme de développement ont été proposés en 1997 par une commission regroupant différents cadres de la ville.

Figure 2

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE MORONI - EN 1997- 12 COMMISSIONS THÉMATIQUES

12 commissions thématiques furent ainsi proposées :

1. Administration communale et état civil
2. Éducation, formation
3. Communication, information
4. Affaires coutumières et religieuses
5. Santé publique, population et protection sociale
6. Sécurité publique et protection civile
7. Plan, économie et finances
8. Environnement, patrimoine, assainissement et hygiène
9. Urbanisme, équipement, énergie et eau
10. Culture, jeunesse, sports et vie associative
11. Affaires internationales et coopération décentralisée
12. Affaires électorales

La loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, dans son article 2 érige Moroni en Capitale de l'Union des Comores et précise « Moroni est la capitale de l'Union. Une loi organique porte statut de cette ville et détermine les îles où siègent les institutions de l'Union ».

La création de la commune ne sera cependant effective qu'après la signature de l'ordonnance N° 03-03/PIAN du 02/10/2003 portant création, organisation des communes sur l'île de Ngazidja par le Président de l'Île Autonome de Ngazidja Mr Abdou Soulé EL-Bak. Cette ordonnance donnait à chaque communauté la possibilité de décider du mode de désignation de ses conseillers municipaux. C'est en application de cette ordonnance que fut créée la Commune Intérimaire de Moroni avec

comme principale mission, la mise en application du rapport qui a été élaboré par les différentes commissions techniques. Cette commune comprenait 6 arrondissements qui comptaient chacun 6 conseillers désignés par cooptation pour former un conseil municipal de 36 membres. Le 22 février 2004 ce conseil a procédé à l'élection du Maire et de ses 6 adjoints à raison de 1 par arrondissement.

Le Ministère de la Sécurité Intérieure et de l'Administration Territoriale a ensuite signé l'arrêté N° 05-18/MSIAT du 17 mai 2005 portant transfert des compétences à la Commune de Moroni dans les domaines de la voirie, de la police municipale, de l'état civil, de l'urbanisme, des marchés et des places publiques.

La Convention du 05 octobre 2005, relative aux modalités pratiques de ce transfert de compétences a été signée entre le Ministre de l'Intérieure et de l'Administration Territoriale, le Préfet du Centre

et le Maire de Moroni. En 2011, plusieurs lois ont été votées pour définir le cadre juridique des communes.

Figure 3

DES COMMUNES ENCADRÉES JURIDIQUEMENT

Il s'agit notamment de :

1. La loi N° 11-005/AU du 7 avril 2011 relative à la décentralisation au sein de l'Union des Comores
2. La loi N° 11-006/AU du 2 mai 2011 portant organisation territoriale de l'Union des Comores
3. La loi N° 11-007/AU du 9 avril 2011 portant organisation du scrutin communal
4. La loi N° 14-004/AU du 12 avril 2014 relative au Code électoral

Un consultant national a par ailleurs été recruté en 2012, par le Ministère de l'Intérieur pour rédiger l'avant-projet de cette loi organique. Celui-ci se fonde sur l'intercommunalité pour proposer la « Communauté Urbaine de Moroni » comme modèle d'organisation de la capitale de l'Union des Comores. Un avant-projet de loi organique

a été remis au gouvernement qui l'a adopté. Cet avant-projet, encore en attente de son adoption par l'assemblée nationale, constitue un cadre juridique pour la gouvernance de la ville de Moroni, telle qu'elle a été conçue dans le cadre du Plan Préliminaire d'Aménagement du Grand Moroni, adopté par le gouvernement en mars 2018.

B - STRUCTURE POLITIQUE

La ville de Moroni est dotée d'infrastructures et de services variés qui structurent les dynamiques de développement de la ville. En termes de transport, la ville constitue une plateforme d'échange pour l'ensemble de l'île en tant que point de rencontre des principales routes la région (les routes RN1, RN2, RN3 et RN4 convergent vers la ville).

Le port de Moroni constitue une plaque tournante pour le trafic maritime inter-îles et international. L'ancien aéroport Moroni-Iconi (secondaire) à proximité du port de Moroni est aujourd'hui transformé en zone industrielle et une partie est utilisée pour l'extension des activités du port.

La distribution de l'eau et l'électricité sont assurés par une société publique, la MAMWE ; cependant, la distribution d'eau à partir du puits de Vouvouni, à 3 km au sud de Moroni, ne couvre que près de deux-tiers de la ville, en raison de la faible capacité

des infrastructures de distribution. Le système d'assainissement est quasi-inexistant, le seul site de décharge des déchets est situé à une quinzaine de km à l'est.

Du point de vue infrastructure de santé, la ville est pourvue d'un centre hospitalier de référence ainsi que d'un Centre Médical Urbain, appuyé par une dizaine de cliniques privées et d'une dizaine de pharmacies.

Outre cette organisation institutionnelle, la ville dispose d'un système associatif communautaire organisé autour des quartiers, qui peut être à l'initiative de travaux d'aménagements et de construction d'équipement collectifs. La ville dispose à cet effet de plusieurs centres culturels équipés de bibliothèque, de salle d'animation et parfois de radio communautaire. Des routes destinées à faciliter la circulation dans les quartiers ont ainsi été aménagées par les communautés.

2.4 Profil de risques de la commune de Moroni

A - LES ALEAS NATURELS QUI MENACENT LA COMMUNE DE MORONI

Les principaux aléas affectant l'Union des Comores sont les cyclones, les tremblements de terre et les inondations. A cela s'ajoute, pour le cas de l'île de la Grande Comores, le risque lié à l'éruption du volcan Karthala. Moroni est en effet situé au pied du Karthala et ses éruptions peuvent directement l'affecter par les coulées de laves (cas de l'éruption de 1858, sur le site de l'actuel quartier de la « coulée de lave » ou indirectement par les retombées de cendres lors des éruptions explosives (cas de l'éruption d'avril et novembre 2005).

Les cyclones tropicaux constituent également un aléa important, affectant régulièrement l'archipel et responsable de 64% des pertes moyennes par an. Avec une période de retour estimée à 50 ans pour les événements les plus violents, les pertes liées au cyclone sont estimées à 43 millions de dollars.

La nature volcanique des terrains géologiques, très perméables, ne prédispose pas l'île à des phénomènes d'inondations importantes. Cependant, les dépôts de cendres liés aux dernières éruptions explosives du Karthala en 2005, associés aux phénomènes de

déforestation en amont, entraînent des inondations importantes observées régulièrement au cours des événements pluvieux. Au niveau de la commune, ces inondations sont exacerbées par l'urbanisation incontrôlée entraînant l'imperméabilisation des sols et une insuffisance du système de drainage. Les pertes annuelles liées à ces inondations sont estimées à 2 millions de dollars.

B- VULNÉRABILITÉ DE LA COMMUNE

L'urbanisation anarchique et incontrôlée, la vétusté des infrastructures ainsi que l'insuffisance des services de bases rendent la commune de Moroni particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Par ailleurs, la précarité des infrastructures d'assainissement, de l'habitat et du système de collectes des déchets dans la ville, ainsi que l'accès ou l'usage limité des services publics de santé et d'hygiène ainsi que l'accès à l'eau, pèse sur la santé des habitants et accentue leur vulnérabilité en cas de crise. L'insularité et l'effet de l'érosion côtière constituent d'autre part des facteurs qui accentuent cette vulnérabilité en particulier face aux effets du changement climatique.



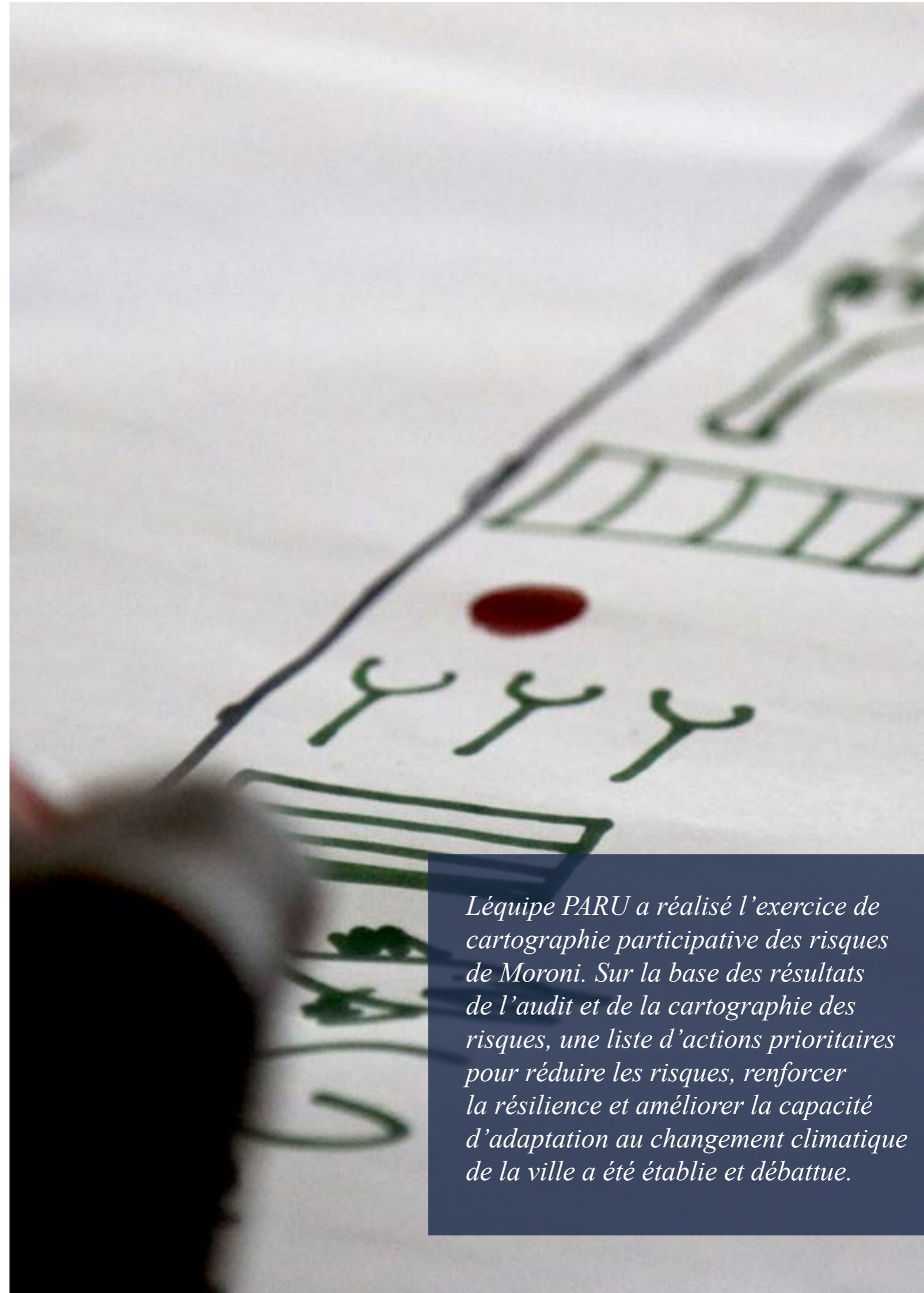
2.5 L'élaboration du Plan d'Action pour la Résilience Urbaine

L'élaboration du PARU a été conduite avec succès grâce à une démarche participative et inclusive, impliquant les acteurs clés de la gouvernance urbaine, tant au niveau national qu'à l'échelle locale (niveau déconcentré et décentralisé) et incluant les communautés et la société civile. Une équipe de Points Focaux a été formée pendant la première phase de cours intensifs dans le but de leur

permettre de conduire eux-mêmes le processus tout en étant encadrée par les experts de l'ONU-Habitat et du DIMSUR. Cette équipe a été constituée par deux techniciens de la municipalité, deux techniciens de la Direction Générale de la Sécurité Civile et un technicien de la Direction Générale de l'Aménagement et de l'Urbanisme.



Équipe de participants du PARU



L'équipe PARU a réalisé l'exercice de cartographie participative des risques de Moroni. Sur la base des résultats de l'audit et de la cartographie des risques, une liste d'actions prioritaires pour réduire les risques, renforcer la résilience et améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique de la ville a été établie et débattue.

ÉTAPE 1: Cours intensifs

Un atelier a été organisé pour la formation des principaux acteurs de la gouvernance urbaine de la ville de Moroni ainsi que les municipalités voisines du Grand Moroni, des associations de quartier et des représentants des principaux services de base de la ville.



ÉTAPE 2 : Cartographie participative

L'équipe des points focaux est intervenu pour la réalisation d'exercices de cartographie participative avec les communautés de 4 quartiers préalablement sélectionnés comme étant les plus vulnérables lors du cour intensif. Cet exercice a permis d'identifier les risques dans ces quartiers et de proposer des actions concrètes, pour renforcer la résilience, de manière participative. Il s'agit des quartiers de Madjadjou, de Bodoni, de la Médina et de la Coulée de Lave.



ÉTAPE 3 : Auto-évaluation des services municipaux

Parallèlement à cela, une collecte de données a été organisée à travers une enquête réalisée auprès des départements de la municipalité. Cependant, compte tenu des compétences limitées de la municipalité à l'état actuel, cette enquête a été étendue à différentes structures ou institutions publiques disposant des compétences relevant des domaines des piliers de la résilience urbaine, en complément aux services de la municipalité. Les résultats ont été présentés sous forme de matrice où chacun des thèmes du questionnaire a été présenté par la moyenne des notes obtenues.

ÉTAPE 4 : Groupes de discussions focaux

Après traitement des données par l'équipe des points focaux, des groupes focaux de discussions ont été formés en vue d'analyser et de proposer des solutions aux problèmes identifiés, en présence des différentes parties prenantes pour chaque thématique proposée. 5 groupes de discussion focaux correspondant aux 5 piliers de la résilience urbaine ont ainsi été formés: gouvernance urbaine, urbanisme et environnement, infrastructures résilientes, économie urbaine et réduction et gestion des risques de catastrophe.



ÉTAPE 5 : Atelier de priorisation

Les actions proposées au cours des groupes focaux de discussion ont été analysées et priorisées lors d'un atelier de priorisation en présence des représentants des membres de la municipalité, des communautés, des associations, des différentes parties prenantes, avec l'appui des points focaux et des facilitateurs de l'ONU-Habitat. A l'issue de cet atelier, les actions prioritaires définies par les différents groupes de ont été synthétisées et fusionnées pour la formation du diagramme de la résilience avec des actions transversales.

5
ACTIONS
PRIORITAIRES

1. Gestions des déchets solides
2. Eau, assainissement et drainage
3. Économie et création d'emplois
4. Aménagement urbain et espaces publics
5. Énergie



Atelier de priorisation à Moroni

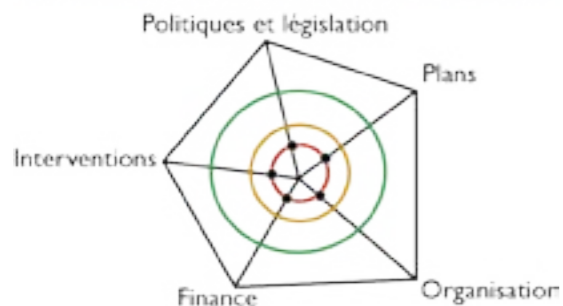
ÉTAPE 6 : Finalisation et validation du cadre d'action

Ces différentes actions prioritaires ont été analysées en fonction des composantes suivantes: politiques et législation, plans existants, état de l'organisation institutionnelle, finances et des interventions en cours. Une attribution de note de 1 à 3 selon l'état du problème actuel et des progrès à réaliser a été attribuée pour chaque action prioritaire en fonction de chaque composante. Cette analyse a permis d'orienter et de définir plus en détails les activités à court, moyen et long terme, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de chaque action prioritaire.

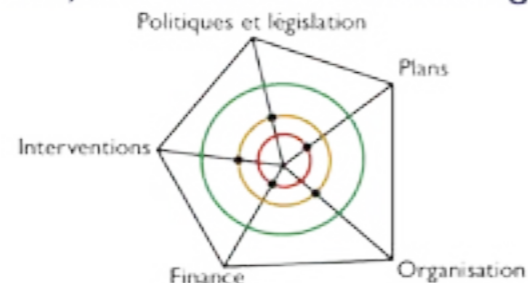
Tableau et diagrammes d'évaluation des actions prioritaires en fonction de chaque composante:

	Politiques et législation	Plans	Organisation institutionnelle	Finance	Interventions
Gestion des déchets solides	1	1	2	2	2
Eau, assainissement et drainage	2	1	2	1	2
Economie/ création d'emploi	3	3	2	1	1
Aménagement urbain/ espaces publics	3	1	1	1	2
Energie	3	2	2	2	2

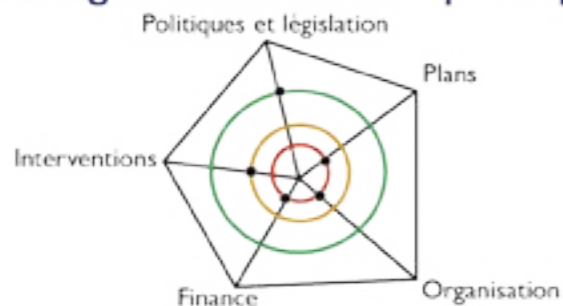
Gestion des déchets solides



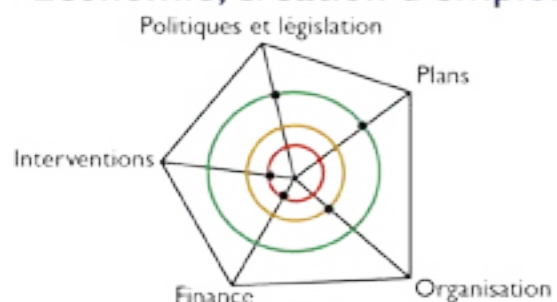
Eau, assainissement et drainage



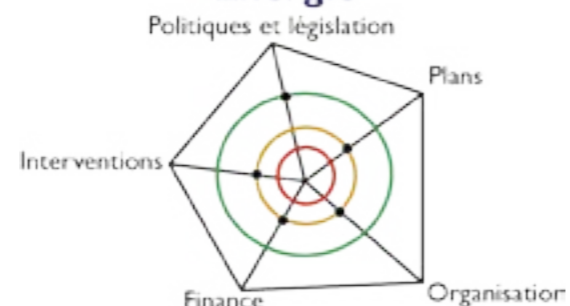
Aménagement urbain & espaces publics



Économie, création d'emploi



Énergie



ÉTAPE 7 : Identification des activités dans les quartiers cibles



ÉTAPE 8 : Mobilisation des ressources

L'atteinte des buts et des objectifs de ce plan décennal va dépendre largement des ressources disponibles pour sa mise en oeuvre. Les ressources requises sont à la fois humaines, institutionnelles, financières et matérielles (fonds et équipements divers).

- DES RESSOURCES HUMAINES

La commune devra pouvoir disposer d'un personnel qualifié pour renforcer sa capacité de travail dans tous les domaines et mettre tout en oeuvre pour donner au personnel la possibilité de se former de façon continue et d'acquérir de l'expérience dans tous les aspects techniques et de gestion requis.

- DES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

La commune devra pouvoir disposer d'un personnel qualifié pour renforcer sa capacité de travail dans tous les domaines et mettre tout en oeuvre pour donner au personnel la possibilité de se former de façon continue et d'acquérir de l'expérience dans tous les aspects techniques et de gestion requis.

- DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Outre la mobilisation des ressources municipales et gouvernementales, des ressources seront recherchées auprès des agences de coopération internationale afin de soutenir la mise en oeuvre du plan d'action pour la résilience urbaine de la ville de Moroni.

3.

**Actions
Prioritaires
pour la
Résilience de la
Commune
Urbaine de
Moroni**

I. Plan de mise en oeuvre

L'élaboration du PARU a été conduite avec succès grâce à une démarche participative et inclusive, impliquant les acteurs clefs de la gouvernance urbaine, tant au niveau national qu'à l'échelle locale (niveau déconcentré et décentralisé) et incluant les communautés et la société civile. Une équipe de Points Focaux a été formée pendant la première phase de cours intensifs dans le but de lui permettre

de conduire elle-même le processus tout en étant encadrée par les experts de l'ONU-Habitat et du DIMSUR. Cette équipe a été constituée par deux techniciens de la municipalité, deux techniciens de la Direction Générale de la Sécurité Civile et un technicien de la Direction Générale de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

Figure 4

LES ACTIONS PIORITAIRES DE LA COMMUNE DE MORONI	1	Financer et améliorer la gestion des déchets
	2	Planifier la ville de Moroni
	3	Financer durablement Moroni
	4	Renforcement institutionnel du Grand Moroni
	5	Développer l'écotourisme et l'économie tertiaire

Action Prioritaire I :

Améliorer et financer la gestion des déchets

Résultats attendus

Moroni a une stratégie globale de gestion de déchets avec un système de financement efficace

Figure 5. Activités planifiées pour améliorer et financer la gestion des déchets

Résultats attendus	Activités planifiées	Budget estimé	Secteur responsable	Autres partenaires			
A. Une structure globale de gestion des déchets est mise en place	Court terme (0-2 ans)						
	1.1	Repérage et analyse des points des dépôts actuels	2 298 000	Ministère de l'environnement (DGEF) Bureau Géologique des Comores (projet Biogaz) Commissariat à l'environnement Université des Comores	Union des Associations de Moroni (UAM) A2Mains ONG Ulanga ONG Banda-Bitsi		
	1.2	Sélection des points stratégiques pour l'emplacement des poubelles par rapport aux moyens actuels					
	1.3	Cartographie					
	Moyen terme (2-5 ans)						
	1.4	Elaboration d'un plan de collecte					
	1.5	Mise en place d'une déchetterie					
	1.6	Elaboration d'une stratégie pour la gestion des déchets					
	Long terme (5-10 ans)						
	1.7	Doter la ville de toutes les poubelles (centenaire) nécessaires					
1.8	Veiller au développement des voix d'accès favorable à la collecte des déchets dans les sous quartiers						

Résultats attendus	Activités planifiées	Budget estimé	Secteur responsable	Autres partenaires				
B. La population est sensibilisée Les déchets sont durablement gérés Les dépôts sauvages sont éliminés L'émission des GES est réduite Les Pollution Globales sont réduites Les risques épidémiologiques sont réduits	Court terme (0-2 ans)							
	1.9	Sensibilisation de masse sur les thématiques (tri sélectif, dépôts volontaire, principe de pollueur payeur.....)	230 925 000	Ministère de l'environnement (DGEF) Bureau Géologique des Comores (projet Biogaz) Commissariat à l'environnement Université des Comores	Union des Associations de Moroni (UAM) A2Mains ONG Ulanga ONG Banda-Bitsi			
	1.10	Acquisition et aménagement des sites						
	1.11	Mobilisation des ressources						
	1.12	Formation du personnel d'amont en aval						
	Moyen terme (2-5 ans)							
	1.13	Acquisition des équipements nécessaires						
	1.14	Mise en place d'unités pilotes de recyclage et de valorisation énergétique des bio déchets ménagers						
	1.15	Mise en place d'une unité de stockage des déchets encombrants, valorisation énergétique des déchets biodégradables						
	1.16	Mise en place d'une source de financement permanente (principe de pollueur payeur)						
	Long terme (5-10 ans)							
	1.17	Caractérisation des types des déchets						
	1.18	Mise en place d'unités						
	Court terme (0-2 ans)							
	C. Une synergie des activités de déchets est mise en place	1.19				Mettre en place un comité de pilotage incluant obligatoirement les parties prenantes		

Action Prioritaire 2 : Planifier la ville de Moroni

Résultats attendus

Moroni est une ville bien planifiée incluant des infrastructures (eau, électricité, assainissement, drainage) et des services résilients

La planification de Moroni implique la mise en œuvre des Schéma d'Aménagement du Territoire (SAT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en portant une attention particulière aux questions de l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et à un système de drainage ainsi que des pôles économiques de développement. Les résultats attendus sont:

- une urbanisation contrôlée
- un système d'assainissement est disponible et opérationnel
- une circulation routière améliorée

Figure 6. Activités planifiées pour planifier la ville de Moroni

Activités planifiées		Secteur responsable
Court terme (0-2 ans)		
2.1	Elaboration et adoption d'un plan d'aménagement (Grand Moroni)	Mairie
2.2	Curage et entretien des caniveaux existants	
2.3	Aménagement de trottoirs et d'espace piéton dans les grands axes de la ville	
2.4	Etude de connexion de nouvelles routes au réseau routier existant	
2.5	Plaidoyer auprès de la MAMWE de réviser le système de distribution de l'électricité et de l'eau	
Moyen terme (2-5 ans)		
2.6	Adressage des foyers	Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
2.7	Aménagement des espaces verts	Direction Générale de l'Équipement et des Travaux Publics
2.8	Aménager et structurer les marchés existants	
Long terme (5-10 ans)		
2.9	Améliorer le système d'adduction et de distribution de l'eau courante	Direction Générale de l'Équipement et des Travaux Publics
2.10	Création de pôles économiques de développement	
2.11	Doter la ville d'un système d'assainissement adéquat	
2.12	Construction des citernes et de réservoirs d'eau dans certains quartiers de Moroni	

Action Prioritaire 3 : Financer durablement Moroni

Résultats attendus

La ville dispose de mécanisme de financement pérenne et son budget lui permet de financer ses projets et d'en proposer aux partenaires

Définir et mettre en œuvre un système de financement durable en matière d'aménagement urbain (eau, assainissement, drainage, route et énergie) implique d'aboutir à une situation où:

- la municipalité dispose de mécanisme de financement pérenne
- des projets pour la ville sont élaborés et soumis aux partenaires
- la municipalité dispose d'un budget pour financer des projets durables pour la ville

Figure 7. Activités planifiées pour financer durablement Moroni

Activités planifiées		Secteur responsable	Autres partenaires	
Court terme (0-2 ans)				
3.1	Finaliser le transfert des compétences vers les municipalités	Mairie	Associations communautaire	
3.2	Elargir et recouvrir l'assiette fiscale revenant à la ville			
3.3	Soutenir l'adoption du statut particulier de la ville de Moroni			
3.4	Identifier et élaborer des projets pour l'assainissement de la ville	Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme		
Moyen terme (2-5 ans)				
3.5	Plaider auprès du gouvernement pour une augmentation de la subvention de l'état	Direction Nationale des Infrastructures		
3.6	Soumettre et faire adopter une loi pour le financement de l'aménagement de la ville	Direction Générale de l'Environnement et des Forêts		
3.7	Mettre en place au sein de la mairie une structure de gestion de projet	Chambre de commerce		
Long terme (5-10 ans)				
3.8	Adopter et développer des projets d'aménagements prévus dans le cadre du plan Grand Moroni	DGSC		

Action Prioritaire 4 :

Renforcement institutionnel du Grand Moroni

Résultats attendus

La Capitale adopte un statut particulier qui lui permet de voter une loi sur la fiscalité locale et de fixer une nomenclature budgétaire locale

Afin de renforcer le cadre institutionnel pour la gestion de l'aire urbaine du Grand Moroni les actions entreprises cherchent à obtenir les résultats suivants:

- le Statut particulier de la Capitale est adopté
- la loi sur la fiscalité locale est votée
- la nomenclature budgétaire locale est fixée

Figure 8. Activités planifiées pour renforcer institutionnellement le Grand Moroni

Activités planifiées	Budget estimé	Secteur responsable
Court terme (0-2 ans)		
4.1 Sensibilisation des communes concernées	10.000.000	Gouvernement et Assemblée de l'Union
4.2 Délibérations des conseils communaux pour adhésion au Grand Moroni		
4.3 Soumission du projet de loi relatif au Statut de la Capitale		
4.4 Élaboration du plan de développement urbain du Grand Moroni		
Moyen terme (2-5 ans)		
4.5 Harmonisation du découpage territorial	30.000.000	Communes
4.6 Mise en place des organes et adoption du règlement intérieur du Grand Moroni		
4.7 Formation des élus et des agents de l'administration		
4.8 Signature de conventions de transferts de compétences de l'État central, du Gouvernorat vers la Capitale		
Long terme (5-10 ans)		
4.9 Renforcement du cadre légal de la gestion de la Capitale	40.000.000	
4.10 Renforcement des instances pour faire face à la nouvelle configuration de la Capitale		

Action Prioritaire 5:

Développer l'écotourisme et l'économie tertiaire en se focalisant sur les jeunes actifs

Résultats attendus

À Moroni le chômage des jeunes est réduit. Des hébergements touristiques sont mis en place et la circulation des personnes est facilitée à l'intérieur et au niveau de l'île

Les résultats attendus de la promotion de l'écotourisme et de l'économie tertiaire en se focalisant sur l'intégration des jeunes actifs sont les suivants:

- le chômage des jeunes est réduit
- conscientiser et responsabiliser les jeunes.
- des hébergements touristiques (maisons d'hôtes) sont mises en place dans les communes
- la circulation des personnes est facilitée à l'intérieur de la commune et au niveau de l'île

Figure 9. Activités planifiées pour développer l'écotourisme et l'économie tertiaire

Activités planifiées	Secteur responsable	Autres partenaires
Court terme (0-2 ans)		
5.1 Sensibiliser les jeunes sur les aspects positifs et négatifs sur l'économie tertiaire	Etat	Jeunes Actifs
5.2 Promouvoir et accompagner les entreprises artisanales		
5.3 Promouvoir le développement des petits restaurants dans les lieux publics et privés		
Moyen terme (2-5 ans)		
5.4 Mettre en place une cellule de gestion de l'économie tertiaire	DGSC	Bénéficiaires du Projet
5.5 Soutenir l'implication des jeunes dans une agriculture moderne en mettant à disposition des outils agricoles	Commune de Moroni	
5.6 Identifier des maisons d'hôtes		
5.7 Promouvoir le développement des emplois vert		
5.8 Mettre en place une cellule de gestion sur l'économie tertiaire		
Long terme (5-10 ans)		
5.9 Mise en œuvre des activités sur l'écotourisme et l'économie tertiaire (pêche, élevage, commerce...).		
5.10 Créer des activités touristiques innovantes en utilisant les énergies renouvelables		



Élaboré par:

Commune urbaine de Moroni
Union des Comores

Assistance Technique:

UN-HABITAT

DIMSUR

Centre Technique pour la Gestion des
Risques de Catastrophes, la Durabilité et
la Résilience Urbaine
secretariat@dimsur.org
www.dimsur.org,

